



Genève, le 26 juin 2019

Le Conseil d'Etat

3091-2019

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais Fédéral Nord
3003 Berne

Concerne : élaboration du plan sectoriel des transports – partie Transport souterrain de marchandises. Consultation dans le cadre de la collaboration conformément à l'art.18 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT)

Madame la Conseillère fédérale,

Nous vous remercions de nous avoir consultés sur l'intégration du transport souterrain de marchandises dans le plan sectoriel des transports.

En préambule, nous vous informons que le Canton de Genève a élaboré un plan d'action marchandises et logistique urbaine couvrant la période 2019-2023. Voté par notre Conseil le 5 décembre 2018, il a été renvoyé pour examen au Grand Conseil, ce dernier devant l'approuver d'ici à l'automne 2019. Cette première planification en matière de transport de marchandises vise à pourvoir le canton d'une feuille de route comprenant 22 mesures articulées autour de cinq volets :

- « régulation et fonctionnement » couvrant notamment les livraisons en ville (dernier kilomètre);
- « économie servicielle et innovation » traitant des nouveaux modèles d'approvisionnement;
- « zones industrielles et ferroviaires » visant à développer le rail en complément de la route, notamment pour l'approvisionnement et la gestion des chantiers, permettant une meilleure coordination des actions des différents acteurs, publics comme privés, dans ce domaine;
- « transports spéciaux, véhicules agricoles et marchandises dangereuses » pour un traitement spécifique de ces transports « hors norme »;
- « monitoring transversal » des actions et leur accompagnement via une communication adéquate.

En conséquence, notre canton est très attentif à la venue de nouvelles alternatives dans ce domaine comme le projet de transport souterrain de marchandises. En effet, s'il dispose d'infrastructures ferroviaires de qualité, leur disponibilité en terme de sillons ne permet cependant pas un développement suffisant pour concurrencer le transport de marchandises par route. Or, le contexte genevois en matière de mobilité se caractérise par une volonté d'améliorer l'approvisionnement et les activités en pleine croissance des professionnels du transport, tout en favorisant les transports publics et les modes doux pour le déplacement des particuliers dans le cadre de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE).

Les réseaux de voirie n'étant pas extensibles, et de surcroît étant les mêmes pour les véhicules privés et pour les professionnels, des arbitrages et des priorisations sont nécessaires.

Aussi l'introduction d'un nouveau concept de transport souterrain de marchandises, est-il considéré par notre Conseil comme un moyen d'alléger les réseaux de surface, tout en ne péjorant pas l'approvisionnement de notre canton, source de vitalité économique. Il est aussi la promesse d'un transport durable, ce qui va dans le sens des engagements pris par Genève à travers son plan directeur cantonal et les stratégies qui l'accompagnent dans le domaine environnemental.

La particularité de l'activité logistique et, au demeurant, du transport souterrain, est qu'elle est essentiellement du ressort du secteur privé. En ce sens, la mise en place de conditions-cadres par la Confédération et son rôle dans l'approbation des plans des installations de transport souterrain et des puits (ou hubs) qui l'accompagnent constitue un gage important.

Le projet cargo sous terrain est un nouveau concept de logistique urbaine. L'acheminement des marchandises à l'aide d'un tunnel et des hubs en surface pour réceptionner les colis et les palettes viendrait donc en complémentarité des modes de transport traditionnels.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation au Conseiller d'Etat du département des infrastructures en novembre 2018. Le caractère novateur de ce dispositif ouvrant des perspectives prometteuses pour le canton a été mis en avant. Le service « clé en main » proposé par le groupement Cargo sous terrain (CST), soit la réalisation de l'infrastructure et la mise en œuvre de son exploitation, est susceptible d'intéresser de nombreuses entreprises.

La configuration du futur réseau de tunnels couvrirait la Suisse entière à un horizon 2050, avec un premier tronçon entre Zürich et Härkingen-Niederbipp dont la réalisation est prévue en 2030.

Sur la base des éléments connus à ce jour, il est possible pour notre Conseil d'émettre un accord de principe sur ce projet, qui semble tout à fait répondre aux enjeux futurs du transport de marchandises. Notre Conseil déplore cependant que son développement soit envisagé de prime abord en Suisse alémanique, sans autre indication sur son déploiement territorial ultérieur. A cet égard, nous souhaitons, d'entente avec le Canton de Vaud, que le tronçon entre Lausanne et Genève soit étudié dans les meilleurs délais, afin de constituer un deuxième axe-test.

Nous vous demandons par ailleurs de bien vouloir mettre à disposition de notre Canton les études techniques disponibles, afin d'avoir une meilleure connaissance des impacts et des coûts des installations connexes, en vue d'envisager la faisabilité d'un tel projet sur Genève, par exemple dans le secteur de la Praille. Enfin, nous relevons la nécessité de porter une attention particulière à la question du monopole que pourrait avoir le groupement CST à travers ce réseau de tunnels, tout en prenant en compte les impacts éventuels sur le

système fret par rail, qui constitue actuellement la solution la plus durable pour le transport de marchandises.

Au vu ce qui précède, nous vous informons que le canton de Genève est favorable à l'intégration d'une partie « transport souterrain de marchandises » dans le plan sectoriel des transports.

En vous souhaitant bonne réception de ces commentaires, veuillez croire, Madame la Conseillère fédérale, en l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers